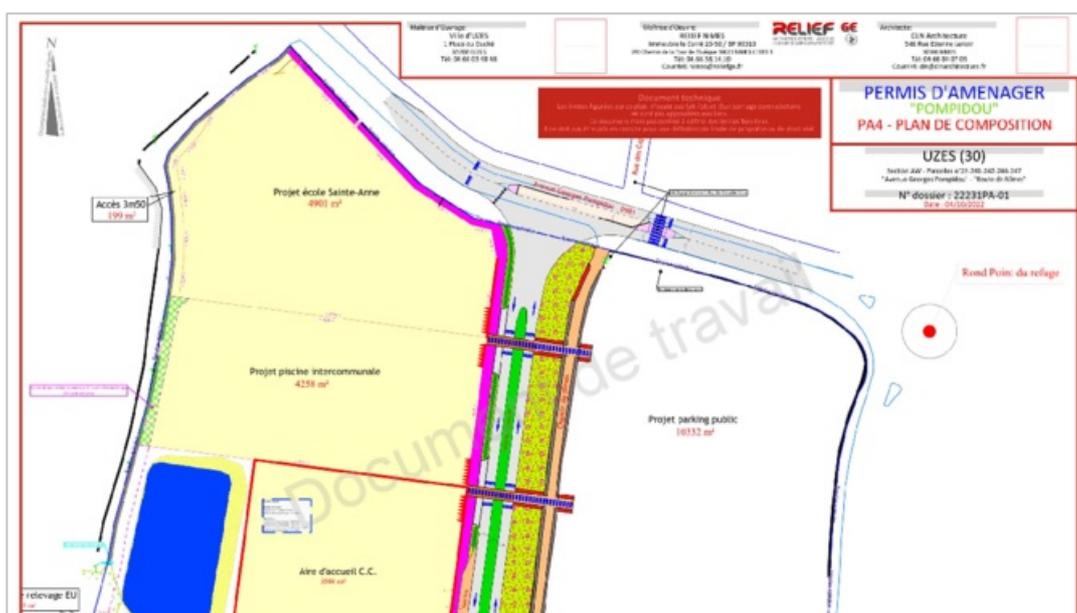


Lancement de la déclaration de projet du Parc Pompidou

Sur un terrain de 4 hectares acheté par la ville au sud de l'avenue Pompidou, traversé par l'ancien chemin de Nîmes, les élus ont lancé une déclaration de projet d'un Parc pour permettre la construction de plusieurs bâtiments d'intérêt général.

Publié le 04 janvier 2023



Sur un terrain de 4 hectares acheté par la ville au sud de l'avenue Pompidou, traversé par l'ancien chemin de Nîmes, les élus ont lancé une déclaration de projet d'un Parc pour permettre la construction de plusieurs bâtiments d'intérêt général.

En effet, aujourd'hui le règlement de la zone permet d'accueillir des logements pouvant atteindre jusqu'à 17 mètres de haut mais ne permet pas la réalisation d'équipements d'intérêt général. Par cette procédure de Déclaration de Projet valant Mise En Compatibilité, la commune a ainsi la possibilité d'adapter le règlement dès lors que le projet revêt un caractère d'intérêt général.

De ce fait, des évolutions sont nécessaires dans le Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation du projet :

- Conformément aux articles L.153-54 et suivants du code de l'urbanisme, il convient de procéder à la mise en compatibilité du PLU, car le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du document d'urbanisme en vigueur destine le terrain d'assiette des projets à un programme de logements.
- Selon le code de l'urbanisme, les conditions de mise en œuvre d'une déclaration de projet impliquant la mise en compatibilité du PLU peuvent être engagées sous réserve qu'elle ait pour seul objet la réalisation d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général.

- › La déclaration de projet permet à la personne publique qui est à l'origine d'une action ou d'une opération d'aménagement ou d'un programme de construction de se prononcer sur son caractère d'intérêt général et de faire évoluer le PLU pour permettre la réalisation dudit projet, en accompagnant la déclaration de projet par une mise en compatibilité du PLU, selon la procédure décrite à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme.

Le Parc Pompidou sera un espace divisé en quatre lots avec des objectifs partagés :

- › Création d'une aire de stationnement et de service pour une trentaine de camping-cars.
- › Aménagement d'un parking de stationnement et d'un local deux roues afin de renforcer l'offre de stationnement des véhicules légers, à proximité d'équipements existants (Ombrière, stade, arènes, collège) et structurants (piscine intercommunale, école) et en entrée de ville dont l'accès sera assuré par des cheminements doux pour piétons et vélos.
- › Délocalisation de l'école Sainte Anne, dont les locaux actuels, en centre-ville, sont inadaptés et ne répondent plus aux normes de sécurité. L'objectif est double, permettre un accueil des enfants dans les normes d'un bâtiment neuf et garantir des conditions d'accès conformes aux usagers de l'école et désengorger les abords du site actuel en centre-ville.
- › Construction d'une piscine intercommunale. La piscine d'été à Uzès ne répond pas aux besoins d'une communauté comme le Pays d'Uzès. La ville d'Uzès a décidé de mettre à la disposition de la CCPU un terrain, situé dans l'espace Pompidou, pour le projet de piscine intercommunale étudié actuellement et qui consiste à installer dans un bâtiment neuf, un bassin de 25 m de long et un bassin d'apprentissage.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme relève de l'intérêt général et permettra :

- › De poursuivre et renforcer l'attractivité touristique de la ville par un développement spatial plus équilibré de sa capacité d'accueil des véhicules qui permettra de désengorger les boulevards ceinturant le cœur historique et travailler sur le maillage des cheminements doux vers le centre-ville.
- › De mutualiser le stationnement des équipements structurants existants et à venir à proximité immédiate (piscine intercommunale, école Sainte Anne).
- › De renforcer l'offre touristique de la commune et de permettre de fixer une clientèle mobile en proposant un aire d'étape de camping-car.
- › D'offrir aux élèves de l'école Sainte Anne des locaux aux normes, mieux adaptés aux besoins pédagogiques et aux besoins des élèves.
- › De pacifier les abords du site actuel de l'école qui posent des problèmes d'accès tant pour les usagers de l'établissement que pour les riverains.



A la suite du lancement de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, du Parc Pompidou, une enquête publique est organisée et se tiendra du 15 mai au 13 juin 2023 à la mairie d'Uzès.

CONTACT



DÉMARCHES
URBANISME

Service urbanisme

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

📞 0466034848

✉ urbanisme@uzes.fr

📄 VOIR LA FICHE



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)